

*En réponse à nos demandes pour la participation au séminaire*

*L'Académie Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (ASMPP) accordera chaque année 25 crédits de formation supervision de 2023 à 2027*

*de son côté la Société Suisse de Médecine Interne Générale (SSMIG) prend en compte en tant que formation continue essentielle un maximum de 8 (huit) crédits par an. 20 (vingt) crédits supplémentaires peuvent être considérés comme une formation avancée.*